

**PV de séance du Conseil Municipal  
du 28 DECEMBRE 2023.**

Étaient présents : MM MATHIEU Dominique, BIZZARRI Pascal, BOURQUIN Thierry, CUCHE Sébastien, THIEBAUT Aurélie, CROS-MAYREVIEILLE Isabelle, HURLIN Cathia, ZANGA Frédéric et FISCHER Didier.  
représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mr ATTONATY Jean-Luc.

Membres absents : Mr DEBRIN Jean-Luc.

M. MATHIEU Dominique est désigné secrétaire de séance.

**Délibération N° 2023-047**

**Marché des travaux de mise en conformité de la mairie – Lot N° 02 – Avenant N° 01.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire au sujet du constat des fondations qui s'avèrent moins profondes que prévues,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** la délibération N° 2023-026 du 6 juillet 2023 relatif au choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de renouvellement du réseau eau :

**Lot N° 02**

**Attributaire** : Entreprise STROILI

Marché initial du 27 février 2023 – montant : 104 148.03 € HT

Avenant N° 01 – montant : 29 933.90 € HT

Nouveau montant du marché : 134 081.93 € HT, soit 160 898.32 € TTC.

**Délibération N° 2023-048**

**Renouvellement des baux de chasse – Mise en adjudication du lot N° 03 – Approbation des dossiers de candidature.**

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal,

Vu le cahier des charges type des chasses communales de la Moselle,

Vu la délibération N° 2023-044 du 30 octobre 2023,

Vu la réunion de la commission consultative de chasse (4C) en date du 27 décembre 2023.

Celle-ci a émis un avis favorable au dossier de candidature à la location de Mr MERCY Stéphane

Dans le cadre de la mise en adjudication du lot N° 03.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir le dossier de candidature de Mr MERCY Stéphane.

**Délibération N° 2023-049**

**Travaux sur cheminées dans le logement communal – Choix du devis.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les deux cheminées situées dans le logement communal

F5 sont en très mauvais état. L'une d'elles se décompose en morceaux.

Dans le cadre de l'appel d'offre, Monsieur le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

- Entreprise JB COUVERTURE – Devis du 4 décembre 2023 s'élevant à 1 031.74 € TTC
- Entreprise SG BAT – Devis du 9 novembre 2023 s'élevant à 1 166.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise JB CUIVERTIRE s'élevant à 1 031.74 € TTC.

CHARGE le Maire de passer commande des travaux.

### Délibération N° 2023-050

#### Création de branchements eau et électrique à l'Eglise.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de procéder aux raccordements du réseau eau et du réseau électrique de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DUCHANOIS TP en date du 28 novembre 2023 s'élevant à 7 093.50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise DUCHANOIS TP s'élevant à 7 093.50 € HT, soit 8 512.20 € TTC.

CHARGE le Maire de passer commande des travaux.

#### DIVERS.

- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts aux deux budgets de l'exercice précédent).

Le conseil municipal doit opter entre la délibération et l'état des restes à réaliser.

Considérant que sur la délibération pour le calcul du quart de crédits, les restes à réaliser de l'exercice 2022 ne sont pas pris en compte. De ce fait, l'état des restes à réaliser incluant les restes à réaliser de l'exercice 2022 autorise des crédits plus élevés.

- Abris de bus dans la rue En Brayé – présentation de devis. L'assemblée propose une négociation aux entreprises.

- L'assemblée accepte le passage du Val de Lorraine Classic enduro moto les 23 et 24 mars 2024.

- Monsieur le Maire fait le point sur le projet du parc éolien.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Mr GAZIN Jean-Christophe.

- Les modalités de versement des redevances à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse vont évoluer.

L'article 101 introduit notamment à partir de l'année 2025, des redevances :

- sur la consommation d'eau potable

- sur la performance des réseaux d'eau potable

- sur la performance des systèmes d'assainissement collectif de plus de 20 EH.

Elles se substitueront aux actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. L'article précise les exonérations et les modalités de calcul.

- Cette année, deux conseillères municipales proposent de rédiger le bulletin municipal.

- La distribution des colis aux anciens se fera au domicile de chacun.

- l'assemblée fixe la date de démontage des décors lumineux.

- Monsieur le Maire fait part de la disparition du Stock de « gratté » entreposé sur un terrain communal.

A Craincourt, le 18 janvier 2024.

Le Maire : Didier FISCHER

